



Commune de Cottens

N°2
Juin 2011

Informations communales



www.cottens-fr.ch

infos utiles

Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale et agence AVS	026 477 93 00
Fax	026 477 93 01
E-mail	admin@cottens-fr.ch
Site	www.cottens-fr.ch
Edilité	026 477 93 03

Heures d'ouverture

Lundi	de 17 h. à 19 h.
Mardi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Mercredi	de 9 h. 30 à 11 h. 30
Jeudi	de 14 h. à 18 h.

En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre rendez-vous au 026 477 93 00.

Ecoles	
Ancien bâtiment	026 477 93 02
Nouveau bâtiment	026 477 93 08

Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz	026 305 87 55
--	---------------

Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)	026 470 21 42
--	---------------

Ludothèque des Schtroumpf	079 488 10 76
------------------------------	---------------

Service des repas à domicile	026 477 93 00
---------------------------------	---------------

Service social de Sarine Ouest	026 477 16 88
-----------------------------------	---------------

Accueil extrascolaire Cottens (AES)	026 477 33 90
--	---------------

FEU	118
-----	-----

Ambulance	144
-----------	-----

Arrivée dans la commune - dépôt des papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont **l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les quatorze jours suivant leur arrivée** et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, une **attestation d'affiliation à une caisse maladie** reconnue doit être fournie à l'administration communale. L'administration doit être également en possession d'une **attestation de l'assurance ménage et du numéro AVS de ses habitants**.

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas:

- de mariage
- de divorce
- de décès du conjoint
- à la majorité

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'administration communale

Horaire de la déchetterie

HIVER

(du 1^{er} novembre au 31 mars)

Mercredi	de 16 h. 30 à 18 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 16 h.

ÉTÉ

(du 1^{er} avril au 31 octobre)

Mercredi	de 17 h. à 19 h.
Samedi	de 10 h. à 11 h. 30 de 14 h. à 17 h.

Le mot du syndic

Chères Cottensoises et chers Cottensois,

Et c'est parti! Depuis le 3 mai 2011, le conseil communal est à pied d'oeuvre dans sa nouvelle composition. Peu de changement par rapport à la législature précédente puisque deux nouveaux élus MM. Jean-Claude Goasmat et Stéphane Noël remplacent les deux sortants: Mme Barbara Clerc et M. André Meyer auxquels j'adresse mes remerciements pour tout le travail accompli.

Pour ma part, j'ai décidé de relever le défi de la syndication. Pour réussir à mener à bien ce poste à responsabilités et exigeant, l'aide de mes collègues du conseil ainsi que du personnel communal me sera précieuse et indispensable. Je souhaite instaurer un climat de travail basé sur la confiance, l'échange et la franchise dans le seul but du bien-être de notre commune. De plus, l'écoute et la proximité de la population sont pour moi des aspects essentiels de ma nouvelle fonction pour établir et entretenir une relation saine et appréciée de chacun.

Cette législature 2011-2016 nous propose des défis non moins importants que celle qui vient de se terminer. En effet, si les gros chantiers des infrastructures (épuration, eau potable, PAL) sont en passe d'être terminés, d'autres nous attendent (routes, local des pompiers et déchetterie). Même si cette embellie des deux dernières années nous laisse entrevoir des jours meilleurs, il convient de relever que la bonne conjoncture, les efforts consentis ainsi que la rigueur mise en place ont grandement contribué à l'amélioration des finances du ménage communal. Il est donc impératif de rester prudents et clairvoyants dans l'analyse des perspectives futures. De gros défis nous attendent encore et le plan financier présenté brièvement en page 11 atteste des incidences financières qui en découleront pour les prochaines années.

Pour cette nouvelle législature, votre info communale a changé de style: de la couleur apparaît sur la couverture et la mise en page a été quelque peu remaniée. Bien évidemment, ces retouches n'ont aucune influence sur le contenu puisque le but premier de cette info reste de vous faire part de la vie et des enjeux communaux de la façon la plus complète et compréhensive.

Enfin, je ne pourrais terminer ce premier «mot du syndic» sans adresser mes vifs remerciements à toutes les personnes qui s'investissent pour le bien de la commune. Etre membre d'une commission, bénévole ou faire partie d'une société sportive ou culturelle, sont des engagements précieux pour le bon fonctionnement et la santé de notre village.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de cette assemblée constitutive du 28 juin 2011 et vous souhaite d'ores et déjà un été plein de soleil et de gaieté.

Nicolas Chardonens, syndic

infos pratiques

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Cottens tient à disposition:

deux cartes journalières «Flexicard» 2^e classe

qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de **Fr. 35.- par jour et par carte** pour la population de Cottens.

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en première classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de les réserver par téléphone à l'administration communale (026 477 93 00). Les cartes devront être retirées et payées deux jours ouvrables suivant leur réservation. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Nous souhaitons que vous profitiez au maximum de ces cartes pour des excursions en famille, expositions, musées, comptoirs, marchés, etc. dans toute la Suisse.

L'agenda des sociétés locales

Juin 2011

Je-Ve-Sa-Di	2-3-4-5	Céciliennes St-Protais à Farvagny Chœur mixte
Di	12	Pique-nique FC Cottens
Di	12	Course de nuit AMCC
Ve	17	Assemblée FC Cottens

Juillet 2011

Di	3	Course de jour AMCC
Di	31	Fête du 1 ^{er} août FC Cottens

Août 2011

Ve	12	Tournoi des seniors FC Cottens
Je	25	Assemblée Chœur mixte
Sa	27	Loto Fanfare les Martinets

Septembre 2011

Sa	3	Rallye Jeunesse
Sa	3	Pique-nique Chœur mixte
Sa	10	Loto FC Cottens section seniors
Ve	16	Assemblée annuelle Fanfare les Martinets
Sa	17	Rencontre des médaillés Bene Merenti Chœur mixte
Di	18	Va et découvre ton pays AMCC
Sa	24	Loto Amicale des Pompiers
Me	28	Assemblée annuelle Gym de Cottens

Octobre 2011

Sa	1	Loto FC Cottens juniors
Sa	8	Loto Samaritains
Sa	15	Souper Fanfare les Martinets
Sa	22	Loto Jeunesse
Ve	28	Assemblée générale AMCC
Sa	29	Loto Chœur mixte

Novembre 2011

Sa	5	Vente de vins FC Cottens
Sa	5	Loto Tireurs sportifs
Ve	11	Théâtre des jeunes
Sa	12	Théâtre des jeunes
Ve	18	Théâtre des jeunes
Sa	19	Théâtre des jeunes
Ve	25	Théâtre des jeunes
Sa	26	Théâtre des jeunes
Sa	19	Fondue Ste Cécile (midi) Chœur mixte



Commune de Cottens

Assemblée communale du 28 juin 2011 à 20 h., à la salle paroissiale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 avril 2011** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Informations)
2. **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016** (LCo – art. 12 al. 1bis)
3. **Octroi au conseil communal d'une délégation de compétence financière jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-- pour la législature 2011-2016** (LCo – art. 10 al. 2)
4. **Election de la commission financière pour la législature 2011-2016**
(LCo – art. 10 al. 1 let. o et art. 96)
5. **Election de la commission d'aménagement pour la législature 2011-2016**
(LATeC art. 36)
6. **Election de la commission des naturalisations pour la législature 2011-2016**
(LDCF – art. 34 al. 1)
7. **Prise en charge par la commune des taxes de raccordement (eaux usées et eau potable) relatives à la construction d'un local d'entraînement pour la société de lutte de Cottens et environs**
 - 7.1 présentation
 - 7.2 rapport de la commission financière
 - 7.3 approbation
8. **Approbation de la dépense relative aux honoraires des architectes pour la transformation et l'aménagement du local du service du feu à Chénens**
 - 8.1 présentation
 - 8.2 rapport de la commission financière
 - 8.3 approbation
9. **Modification des statuts de l'Association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional (SSSO)**
10. **Présentation du plan financier 2011-2016** (LCo – art. 86d al. 3)
11. **Divers**

Le Conseil communal

Répartition des dicastères - Législature 2011-2016

CONSEIL COMMUNAL

Fonction	Dicastères	E-mail
Nicolas Chardonens Syndic	Personnel et administration, communication, bulletin communal, relation avec les sociétés	syndic@cottens-fr.ch
Thierry Castella Vice-syndic	Justice, constructions, eau potable, voirie, cadastre souterrain, nouvelle mensuration	constructions@cottens-fr.ch
Jean-Claude Goasmat Conseiller communal	Santé, affaires sociales, home, chômage, affaires culturelles, intégration et naturalisation	social@cottens-fr.ch
Yves Nicolet Conseiller communal	Finances et impôts, forêts, parchets communaux, construction et réfection des routes	finances@cottens-fr.ch
Stéphane Noël Conseiller communal	Instruction publique, sport, jeunesse, structure d'accueil de la petite enfance	ecoles@cottens-fr.ch
Sébastien Roch Conseiller communal	Entretien et gestion des bâtiments communaux, cimetière, police locale, service du feu, protection civile et de la population	securite@cottens-fr.ch
Marc-Antoine Sauthier Conseiller communal	Aménagement du territoire, épuration, PGEE, environnement et énergie, évacuation et traitement des déchets	amenagement@cottens-fr.ch

Valérie Maillard	Secrétaire et boursière communale, Agent AVS	admin@cottens-fr.ch
Florian Felder	Commandant sapeurs-pompiers	079 446 24 07
Claude Magnin	Gérant des cultures	079 705 80 08
Jean-Paul Borne	Forestier communal	079 606 35 37

www.cottens-fr.ch

La commission scolaire de Cottens recherche une ou plusieurs personnes pour encadrer les

DEVOIRS SURVEILLÉS

Jours: lundi, mardi et jeudi selon le calendrier scolaire

Horaires: 15 h. 15 - 16 h. 15

Salaire: Fr. 23.- de l'heure

Possibilité de travailler 1, 2 ou 3 jours par semaine

En cas de questions ou d'intérêt, merci de prendre contact avec M. Stéphane Noël, président de la commission scolaire, tél. 079 540 70 53, courriel: ecoles@cottens-fr.ch

Développement des objets du tractanda

2. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011-2016 (art. 12 al. 1bis de la LCo)

L'art. 12 al. 1^{bis} de la loi sur les communes prévoit que «L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut

de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.»

Le conseil communal propose de reconduire le mode de convocation en application lors de la dernière législature: soit le mode «circulaire tous ménages», c'est-à-dire par le biais du bulletin «Informations communales». Il s'agit d'une économie de temps et d'argent.

3. Octroi au conseil communal d'une délégation de compétence pour les opérations financières jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- pour la législature 2011-2016 (LCo – art. 10 al. 2)

L'al. 2 de l'art. 10 de la loi sur les communes donne la possibilité aux assemblées communales de déléguer sa compétence au conseil communal pour procéder à diverses opérations, notamment:

- décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but analogue à celui d'une acquisition d'immeubles;

- décider de cautionnements et de sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance;
- décider des prêts et participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement;
- décider de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un leg avec charge.

Cette compétence est demandée pour des petites opérations (lettres g à j de l'article mentionné ci-dessus), jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-.

4. Election de la commission financière pour la période 2011-2016 (art. 10 al. 1 let. o), art. 96, 97 et 97^{bis} LCo)

La loi sur les communes précise:

Art. 10 al. 1: L'assemblée communale a les attributions suivantes:

lettre o) elle élit les membres de la commission financière ainsi que les membres d'autres commissions prévues par la loi et relevant de sa compétence.

Art. 96: ¹ L'assemblée communale ou le conseil général ont une commission financière, composée d'au moins trois membres.

² Les membres de la commission sont élus pour la législature respectivement parmi les citoyens actifs de la commune ou parmi les membres du conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du conseil communal et les membres du personnel communal.

³ La commission désigne son président et un secrétaire. Pour le reste, elle s'organise librement.

Art. 97: ¹ La commission a les attributions suivantes:

- a) elle examine le budget;
- a^{bis}) elle donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour;
- b) elle examine les propositions de dépenses qui doivent, en vertu de l'article 89 al. 2, faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général;
- c) elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale;
- c^{bis}) elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ou du conseil général;
- d) elle examine les propositions de modification du taux des impôts.

² Dans les cas prévus à l'alinéa 1, la commission fait rapport à l'assemblée communale ou au conseil général et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier. Le

rapport et les préavis de la commission financière sont communiqués au conseil communal au moins trois jours respectivement avant l'assemblée communale ou avant la séance du conseil général.

³ ...

⁴ ...

⁵ L'assemblée communale ou le conseil général peut charger la commission de faire valoir, moyennant l'autorisation du préfet, des prétentions en responsabilité contre les membres du conseil communal.

Art. 97^{bis}: Le conseil communal fournit à la commission financière, vingt jours au moins avant la séance de l'assemblée communale ou du conseil général, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'article 97 al. 1 et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Les différents candidats seront proposés lors de l'assemblée communale du 28 juin prochain.

5. Election de la commission d'aménagement pour la période 2011-2016 (art. 36 al. 2 LATeC)

La loi sur l'aménagement du territoire et constructions précise:

Art. 36 al. 2: Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La

commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.

Les différents candidats seront proposés lors de l'assemblée communale du 28 juin prochain.

6. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2011-2016 (LDCF – art. 34 al. 1)

Conformément à l'art. 34 LDCF, la commune doit instituer une commission des naturalisations. Cette commission est constituée de 5 personnes.

Les tâches de cette commission sont notamment d'entendre chaque requérant afin de

s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi sont remplies et de rendre un préavis à l'intention du conseil communal.

Les différents candidats seront proposés lors de l'assemblée communale du 28 juin prochain.

7. Prise en charge par la commune des taxes de raccordement (eaux usées et eau potable) relatives à la construction d'un local d'entraînement pour la société de lutte de Cottens et environs

Lors de l'assemblée communale du 5 avril 2011, M. Maurice Felder intervenait afin de demander l'exonération des taxes communales pour la construction du local de lutte à côté du terrain de football. Son argumentation se basait essentiellement sur le fait que d'autres sociétés n'ont pas été soumises à ces taxes, notamment le tir au petit calibre.

Depuis l'introduction des règlements communaux concernant l'épuration et l'eau, le cas ne s'est jamais présenté étant donné qu'aucune société n'a construit depuis cette date. Le petit calibre et autres constructions ont tous été réalisés avant les règlements actuellement en vigueur.

Aussi, en regard avec nos règlements communaux et les lois cantonales et fédérales, ni le conseil communal, ni l'assemblée communale

ne peut exonérer la société de lutte du paiement des taxes de raccordement (Fr. 7'500.- pour l'épuration et Fr. 7'500.- pour l'eau potable).

Le conseil communal a cherché la solution la plus équitable afin de ne pas pénaliser la société de lutte du village et donc, de ne pas compromettre son projet et son avenir.

Le conseil communal vous propose donc d'accepter la prise en charge de la facture déjà établie, pour le club de lutte de Fr. 15'000.-.

Naturellement, les frais des travaux inhérents à cette construction (adduction d'eau, épuration) ainsi que l'émolument communal et l'eau de chantier seront pris en charge par le club de lutte de Cottens et environs.

8. Approbation de la dépense relative aux honoraires des architectes pour la transformation et l'aménagement du local du service du feu à Chénens

Par ces quelques lignes, le conseil communal vous informe de l'avancée des travaux concernant le projet de local du feu pour le corps intercommunal d'Autigny-Chénens-Cottens.

Le nouveau local du feu sera implanté à Chénens, dans la halle bleue où se trouve actuellement l'entreprise Funeris, proche de la gare. Nous précisons que les communes seront locataires de ce bâtiment pour une durée de 25 ans. Le corps des sapeurs-pompiers partagera la surface de ce bâtiment pendant quelques mois avec le locataire actuel, d'où une première phase provisoire. Le 29 février 2012 au plus tard, Funeris libérera la surface et l'ACC pourra s'installer en phase définitive.

Un premier projet a été présenté aux communes pour un coût avoisinant Fr. 1'000'000.-. Vu ce montant très élevé, une variante a alors été proposée à Fr. 762'300.-. Le conseil communal de Cottens a jugé cet investissement beaucoup trop important pour les finances communales et a refusé cette deuxième proposition. Il faut préciser qu'une subvention de l'ECAB de 25% peut encore être déduite si le projet respecte un certain nombre de directives.

Afin de ramener les coûts de ce projet à la baisse, le conseil communal est en train d'élaborer un nouveau projet avec installation de plusieurs modules afin de répondre aux exigences d'un service du feu et les coûts sont devisés à environ Fr. 350'000.-.

A ce jour, nous devons régler un acompte en lien avec les travaux déjà effectués par le bureau d'architectes pour l'étude et l'élaboration des deux premiers projets.

Selon la clé de répartition, cet acompte s'élève pour notre commune à Fr. 10'975.15.

L'investissement pour cet objet sera présenté en assemblée communale du budget 2012. Il faut encore rappeler qu'un montant de Fr. 150'000.– a été provisionné en vue de ce futur investissement.

9. Modification des statuts de l'Association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional (SSSO)

La commune de Ponthaux, membre du Service social de la Sonnaz, a contacté le comité directeur du SSSO en octobre 2010 pour demander la possibilité de rejoindre notre service. Les délégués des communes de Sarine-Ouest ont accepté cette adhésion lors de l'assemblée du budget du 3 novembre 2010.

Par adhésion au service au 1^{er} janvier 2012, la commune de Ponthaux apporte le montant de Fr. 16'000.– soit Fr. 25.– par habitant selon la population légale en novembre 2010, somme qui sera portée au capital social de l'association.

Les statuts du SSSO ont dû être modifiés:

Art 2: rajout de Ponthaux

Art 5: commune de Ponthaux de Fr. 16'000.– d'où modification du total à Fr. 123'557.25.

Deux autres modifications concernent les articles 25 et 30, selon la demande de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Art. 25d): demande par l'entremise du service social, le préavis de la commune de domicile d'aide sociale.

Art. 30: L'aide matérielle et les frais de fonctionnement après déduction de la participation financière de l'Etat, des autres cantons, des remboursements personnels, des autres participations de tiers et de subventions éventuelles, ainsi que tous les autres frais, sont répartis entre les communes membres au prorata du chiffre de leur population dite légale.

Cette version des statuts doit d'abord être approuvée par les assemblées communales des communes membres du SSSO, ensuite par le Conseil d'Etat.

Le conseil communal invite l'assemblée communale de Cottens à approuver les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de Sarine-Ouest pour le service social régional.

10. Présentation du plan financier 2011-2016

Les résultats du compte de fonctionnement pour les années 2011 à 2016 sont calculés avec les prévisions de déficit et de bénéfice d'exercice et des charges liées aux investissements prévus et réalisés.

Au plan de législature du conseil, les investissements dont la charge est entièrement financée par les recettes fiscales, sont les suivants:

- pour l'année 2012, la réfection du chemin de la Quenoille et l'aménagement du carrefour du Bimont;
- pour l'année 2013, le réaménagement de la route du Centre, le trottoir et les aménagements de la route cantonale et le réaménagement autour de l'église;

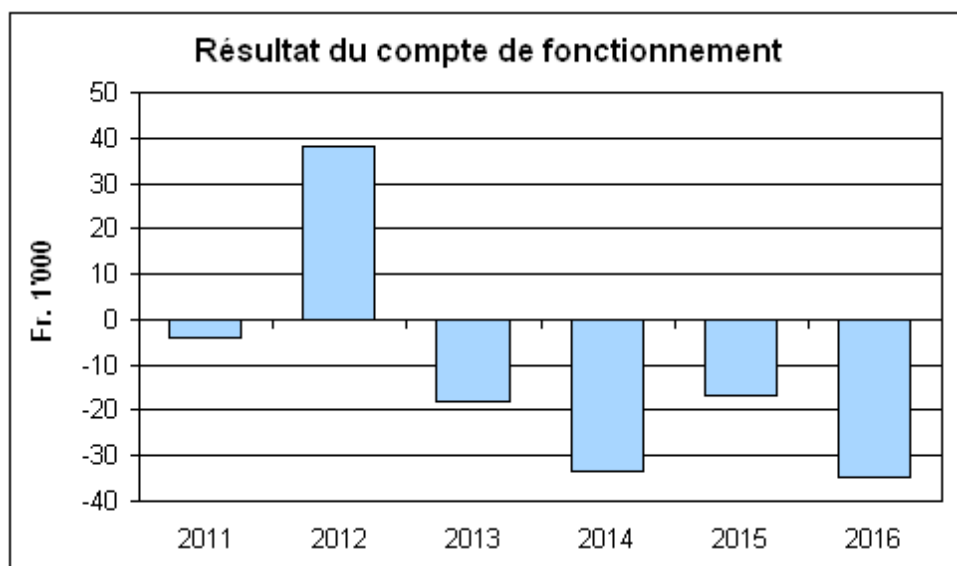
- pour l'année 2014, la route du home et la construction d'un abri à camion;

- pour l'année 2015, la route d'Autigny ainsi que le chauffage de la maison communale;

- pour l'année 2016, la réfection de la route de Lentigny.

A l'analyse des projets d'investissements de cette législature, la recette fiscale doit impérativement être maintenue pour pouvoir les financer.

De plus amples informations sur le plan financier vous seront communiquées lors de l'assemblée du 28 juin 2011.





La BCF engagée et responsable Die FKB engagiert und verantwortungsbewusst

◀ Versements au canton et aux communes et paroisses Überweisungen an den Kanton, die Gemeinden und die Pfarreien	CHF 46,8 mios
◀ Apport aux sociétés sportives et culturelles Beiträge an Sportvereine und kulturelle Organisationen	CHF 3 mios
◀ Siège et succursales Hauptsitz und Niederlassungen	27
◀ Nombre de collaborateurs Anzahl Mitarbeitende	438
◀ Nombre d'apprentis et stagiaires Anzahl Praktikanten und Lehrlinge	24
◀ Approvisionnement en courant vert Jade et Verso Elektrizitätsversorgung mit Naturstrom Jade und Verso	50%



**Banque Cantonale de Fribourg
Freiburger Kantonalbank**

simplement ouvert - einfach offener

Les infos des dicastères

○ Course des aînés



Les participants de l'édition 2011

Mercredi 25 mai, 65 personnes ont participé à la traditionnelle course des aînés. La journée a débuté par la visite commentée du domaine maraîcher de la famille Aebersold à Treiten dans le Seeland. Notre route s'est poursuivie jusqu'à Bienne où la magnifique vue sur le lac a permis à chacun d'apprécier l'apéritif de midi.

Dès 12h15, nous embarquons pour une croisière-repas sur l'Aar en direction de Soleure. A 15h00, en visite libre, nous découvrons la ville réputée être la plus belle ville baroque de Suisse.

Les participations d'Antoinette de la paroisse et des bénévoles Claire-Lise et Anne-Lise ont largement contribué à la réussite de cette journée. Offrir à nos aînés une telle journée est une belle preuve de reconnaissance, car on oublie souvent, que si nous bénéficions aujourd'hui d'un tel épanouissement, si nous avons pu accéder à un tel niveau de confort, c'est aussi par leur éducation, leurs sacrifices et tout ce que comporte la transmission de valeurs depuis des générations.

A toutes et tous, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une future sortie.

○ Passeport vacances

Le passeport vacances de Fribourg et environ peut être acheté au bureau communal de Cottens dès qu'il sera mis en vente par son association.

Référez-vous à leur site Internet:

<http://www.passeport-vacances-fribourg.ch/>

○ Ramassage des ordures ménagères

En lieu et place des lundis fériés, les ordures ménagères sont toujours ramassées les mercredis qui suivent.

Ceci est valable pour les lundis 1er août et 15 août 2011 ainsi que le reste de l'année.

○ **Assainissement bruit routier route cantonale (suite)**

Pour mémoire, le canton a mandaté divers experts en vue de l'assainissement de la traversée du village.

La variante retenue se compose d'un revêtement spécial permettant d'abaisser le bruit d'environ 5 décibels. De plus, une paroi vitrée est proposée afin de protéger l'habitation en amont de la route cantonale.

Selon le planning, la mise à l'enquête devrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année 2011.

○ **L'eau potable**

Les travaux pour notre connexion au réseau de l'AESO sont pratiquement terminés. Nous devrions être reliés pour l'assemblée du 28 juin 2011.

Dans cette première partie d'année, notre pays (et notre région principalement) a connu un niveau de précipitation très faible. La presse et les professionnels ont relevé les soucis qui peuvent découler de ce manque d'eau.

Afin de limiter au minimum aujourd'hui pour garantir la consommation de demain, le conseil communal a demandé à la population de gérer le remplissage des piscines en divisant la semaine en fonction des différents villages, a suggéré à la population de limiter la consommation d'eau au nécessaire et de faire preuve de prudence.

Force est de constater que dame météo ne nous a pas vraiment aidés et qu'une partie de la population n'a pas respecté nos règles de prudence. Nous avons dû nous résoudre à interdire des utilisations que nous jugeons non indispensables.

Par ces lignes le conseil communal aimerait insister sur le fait que le problème de sécheresse qui pointe le bout de son nez ne sera pas réglé avec notre adhésion à l'AESO. Bien sûr les réserves sont plus importantes mais il est de notre devoir de continuer à faire attention à notre consommation.

○ **Désaffectation de la STEP**

Dans le dernier bulletin d'informations communales, nous vous avons informés sur la situation actuelle et sur la demande supplémentaire du Service de l'environnement pour une investigation technique avec la pose de piézomètres jusqu'à 7 mètres de profondeur au maximum pour déterminer s'il y a atteinte aux eaux de surface à proximité (le ruisseau) et de déterminer le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les premières analyses ont démontré une teneur d'ammonium très élevée. Les deuxième analyses effectuées à fin mai sont meilleures mais toujours au-dessus des normes légales. Cela démontre qu'une dilution se fait de façon naturelle.

Nous attendons la réponse du Service de l'environnement, section sites pollués, pour savoir si nous pourrions continuer la désaffectation de la STEP et procéder au remblayage des bassins sans évacuation de terre en décharge bioactive.

○ **Informations sur la déchetterie**

Notre déchetterie est conçue et équipée pour des quantités de déchets ménagers de «tous les jours». Elle ne peut, par contre, traiter de grands volumes de déchets résultants de transformations des jardins ou de constructions.

Nous vous rappelons quelques points de notre règlement communal:

- **En cas de travaux importants, plus de 1 m³,** les propriétaires sont priés de les évacuer à leurs frais auprès de la décharge de Châtillon ou en commandant une benne chez un transporteur. Il n'est pas toléré de déposer ces déchets en plusieurs fois afin de rester en-dessous du 1 m³.
- **La taille des branches** est d'un maximum de 10 cm de diamètre et 3 m de longueur.
- **Les gazons** déposés pour le compostage doivent être exempts de papiers ou de plastiques afin qu'ils ne se retrouvent pas dans les champs de nos agriculteurs.

○ **Déplacement d'un collecteur en raison de l'agrandissement de la Résidence St-Martin**

Le projet d'agrandissement de la Résidence St-Martin, home pour personnes âgées, était prévu au-dessus du collecteur principal, en fonte et d'un diamètre de 70 cm qui vient des Rialets et récolte les eaux usées du quartier des Brévires, des Rialets et de tout le bas du village.

Les travaux de déplacement du collecteur se sont déroulés dans de très bonnes conditions et sont maintenant terminés. Nous avons pu profiter de synergie avec l'entreprise qui réalise l'agrandissement du home.

Le crédit voté en assemblée communale sur la base d'un devis se montait à Fr. 102'000.–

Le coût des travaux s'élève à Fr. 36'909.–

Economie réalisée sur le projet Fr. 65'091.–

C'est donc une excellente nouvelle pour les finances de la commune.

○ **Allocation de maternité à toutes les mères**

Fribourg est le premier canton suisse à offrir un vrai soutien à la maternité. En effet, le premier juillet prochain entrera en vigueur la concrétisation de l'article constitutionnel instituant l'octroi d'une allocation à toutes les mères du canton. Par année, on estime à près de 2800 le nombre de Fribourgeoises qui recevront des prestations fédérales ou cantonales en cas de maternité.

Les dispositions de la nouvelle loi votée au Grand Conseil en septembre 2010 complètent le système fédéral bénéficiant aux mères avec activité lucrative. Elles intègrent également les allocations octroyées aux femmes fribourgeoises de condition modeste, déjà introduites dans le canton en 1992. Aide justifiée et bienvenue pour les familles dans le besoin, ces prestations ont concerné plus de 160 femmes de condition modeste en 2010. Avec le nou-

veau régime, le montant de ces allocations est augmenté de 10 %.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2011, les mères du canton avec ou sans activité lucrative, mères biologiques ou mères adoptives recevront une allocation maternité selon le système fédéral ou cantonal. Pour mémoire, les prestations fédérales s'adressent aux femmes actives professionnellement et couvrent le 80 % du salaire moyen perçu avant la grossesse, et ce durant 14 semaines (98 jours). Les allocations cantonales se basent elles sur un montant maximal correspondant actuellement à la rente minimale AVS (Fr. 1'160.– par mois, soit Fr. 38,20 par jour).

A noter encore que les allocations cantonales sont versées aux mères domiciliées depuis au minimum une année dans le canton.

Plus d'information et formulaires de demande: www.caisseavs.ch

○ **La révision générale du PAL (plan d'aménagement local)**

Après le lancement de la révision générale du plan d'aménagement local en 2008, nous voyons lentement le bout du tunnel.

Une très longue et inhabituelle période d'examen préalable par les services de l'Etat a été motivée par le changement de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1er janvier 2010.

Lors d'une réunion au début mai 2011 avec le SECA (service des constructions et de l'aménagement) tous les points encore en suspens ont été discutés et ont trouvé une solution. De ce fait, l'Etat ne nous demande plus un deuxième examen préalable.

Le PAL est actuellement en phase de concrétisation chez notre urbaniste et nous avons planifié une séance d'information à la population pour le jeudi 1er septembre 2011. Vous aurez l'occasion, non seulement d'en prendre connaissance, mais également de formuler vos remarques et, le cas échéant, faire de nouvelles propositions.

La mise à l'enquête publique devrait encore se faire en automne.



Cours de natation

**Pour enfants asthmatiques (4 – 12 ans)
ou souffrant d'autres affections respiratoires**



à Fribourg à partir du mois d'août 2011

Pour un enfant asthmatique, il est important qu'il s'habitue à un échauffement avant les efforts sportifs. Celui-ci se fait avant chaque leçon sous forme d'exercices respiratoires et d'étirements qui ont aussi pour but d'éviter des crises d'asthme.

Renseignements :

Téléphone 026 426 02 70
info@liguepulmonaire-fr.ch
www.liguepulmonaire-fr.ch

in good company

Bâloise
Assurances

**Nous vous
accompagnons**



www.baloise.ch

Dominique Magnin

Diplôme fédéral en assurances

Conseiller en fonds de placement

Route de la Goille 58, 1741 Cottens

Mobile 079 687 87 71

dominique.magnin@baloise.ch

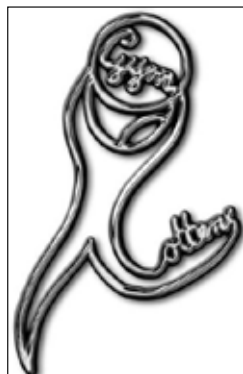
Nouveau

Gym parents-enfants

Gym de maintien

Gym enfantine

Nordic walking



Gym aux agrès

Gym fit

Pilates

Gym jeunesse

Envie de nous rejoindre ? Dès la rentrée 2011-2012, la Gym de Cottens te propose diverses activités. De plus amples informations seront disponibles dès la mi-août sur le lien : www.cottens-fr.ch/usl/gym

Nous sommes à la recherche de moniteurs/monitrices et d'aides pour différents groupes. La formation est financée par la société. Intéressé(e) ? : renseignements : Sylvie Kapeller 026/477.35.31 - Mireille Roulin 026/477.32.18

Fête nationale

31 juillet

Stade des Grand-Bois de Cottens

Feux d'artifice

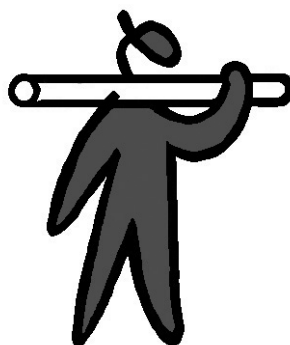
(offert par la commune) + feu traditionnel

17h: tonnelle

18h: restauration (pizzas, saucisses)

se recommande le FC Cottens

Installations
Clerc
s.à.r.l.
SANITAIRE
CHAUFFAGE
VENTILATION



Emmanuel Clerc

Rte du Centre 11
1741 Cottens

Tél. 026 477 34 14
Fax 026 477 34 16
Natel 079 204 18 75

SOS DETTES.CH

Règlement de vos dettes avec une mensualité calculée au plus près de vos possibilités financières

Rachat de vos actes de défaut de biens au meilleur prix

Traitement des déclarations d'impôts VD/VS/FR/GE/NE

Conseils et accompagnement efficaces assurés

Une expérience de plus de 30 ans 100% à votre service

026 929 02 00

Pass. Blancherie 2 - 1530 Payerne
www.gestifin.ch

026 929 02 07

1741 Cottens
www.rofigest.ch



Tant que *talent et passion* n'auront pas mené au succès.
Et suscité votre enthousiasme.

Tant que le feu sacré et la perfection n'auront
pas engendré l'exceptionnel.

Tant que la notoriété n'aura pas
suscité l'enthousiasme.

Vivez de grands événements culturels
partout en Suisse à l'occasion de
manifestations soutenues par UBS.

Tant que vous ne serez pas convaincu
de notre engagement sur la durée.

**UBS dans votre canton :
Fribourg, Marly, Bulle, Romont,
Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac,
Murten, Düdingen, Flamatt, Kerzers**

Nous n'aurons pas de répit



www.ubs.com/sponsoring